Avis Financier
AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) AMUNDI VOLATILITY RISK PREMIA (Part I : FR0010144568 ; Part P : FR0010191866 ; Part I2 : FR0013413663 ; Part O : FR0013432663) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés que la syntaxe de l'objectif de gestion sera modifiée **à compter du 1er juillet 2021** afin de faciliter sa compréhension. L'objectif de gestion sera défini comme suit dans le prospectus :

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'offrir un rendement positif dans n'importe quelle condition de marché (stratégie de performance absolue). Plus particulièrement, le fonds cherche à surperformer (après déduction des commissions applicables) l'indice Estr (capitalisé quotidiennement) suivant une exposition maîtrisée aux risques. Afin d'y parvenir, l'équipe de gestion met en place des stratégies qui s'exposent à la volatilité de différentes classes d'actif (actions, taux d'intérêt et devises) au travers d'instruments dérivés listés tout en couvrant en permanence les risques de direction des marchés sous-jacents. La portion des actifs non utilisée pour la mise en place de l'exposition souhaitée à la volatilité est investie dans des instruments du marché monétaire et dans des obligations ou autres titres de créance court terme (jusqu'à 100 %).

Processus de gestion : Dans un environnement de marché stable, l'écart entre la volatilité implicite et volatilité réalisée est majoritairement positif. Dans le but de tirer profit sur le long terme de la surévaluation persistante et structurelle de cette volatilité implicite, le fonds implémente des stratégies qui permettent aux investisseurs de bénéficier de cette prime de risque de volatilité. Afin d'y parvenir, l'équipe de gestion structure et gère le fonds autour d'un processus de gestion axé sur trois principaux moteurs de performance : un moteur « Carry » qui permet de capturer la prime, un moteur « Defensive » qui apporte de la diversification et un moteur de « Tail Hedging » qui protège contre des évènements extrêmes. La combinaison de ces trois moteurs permet de trouver un bon équilibre entre la génération du rendement (le Carry) et la préservation du capital (le Tail hedge) notamment en période de stress de marché.

Indice de référence: En ce qui concerne l'indice de référence utilisé, la performance du fonds est comparée à celle de l'indice ESTR capitalisé

Indice pris en compte pour le calcul des Commissions de surperformance: ESTR + 8.5bps

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de chaque part est disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France
Adresse postale : Amundi Asset Management- 90, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris
Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com
Société par actions Simplifiée au capital de 1 086 262 605 euros - 437 574 452 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036.